

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE
« SOCIETE GENERALE ACTIONNARIAT (FONDS E) »**

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de surveillance
du Fonds Commun de Placement du 7 mai 2025**

Etaient présents ou représentés :

Représentant la Direction :

- Mme Maelenn ALIX (v)
- Mme Tanya NEUMANN (v)
- Mme Laurence RABUT (v)
- M. Laurent PONTARINI (v)
- Mme Cécile COLLON (v) (départ à 15h00)
- Mme Elodie DERUFFE (v)
- M. Jean-François GAU (v)
- Mme Hélène LEMOIGNE (v)
- M. Sergio PEREIRA (v)
-
- M. Frédéric BARROYER (v)
- Mme Coralie DE SOUSA (v)
- M. Jérôme LHOMME (v)
- M. Julien HUILLIER (v)

Représentant les salariés :

- M. Cyrille d'AUBIGNY (v)
- Mme Salima BEKHOUCHE (v)
- Mme Bérengère CARMAGNOLLE (v)
- Mme Alexandrine DAUMONT (v)
- M. Laurent GALLARD (v)
- M. Nicolas LAMÔRÉ (v)
- Mme Delphine LE LOUET (v)
- Mme Emmanuelle PETELLE (v)
- Mme Sandrine PICARD -v)
- M. Jean-Gaël POULIQUEN (v)
- M. Filip PLASQUI (v)
- M. Nicholas THROUP (v)
- M. Sébastien WETTER (v)
- M. Stéphane SALLÉ (v)

Suppléants : M. B. ALVES, M. O. DRANSART, Mme C. FRIOT, M. Ph. LE DAUPHIN, Mme S. MIMOUN, M. J. NOBLET, Mme C. PICCOT, Mme N. S. SANTOS, Mme N. VERNIERES.

Etaient absents :

Représentant la Direction :

- Mme C. BONNAUD, Mme M. CLEMENCEAU, Mme S. DESLOGE
- M. P. GALLIENNE, Mme M.-C. GUYADER, Mme E. PECOT,
- Mme L. PETYST de MORCOURT, Mme A. DABRY-CHANTEREAU
- M. A. de MONICAULT, Mme N. SCHWENTZER, M. J. LECONTE,
- Mme M. LOISELAY, Mme V. WEBER, Mme E. KRESS, Mme L. CHAPARRO

Représentant les salariés :

- Mme P. QUERO, Mme I. BOUTELOUP, Mme L. FHIMA, M. C. HOUZE,
- M. P.-H. PERRIER.
-
-
-

QUORUM : les deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés par leurs suppléants.

CP

EL

MAJORITE : Les décisions sont prises à la majorité relative des votes exprimés par les membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant

Conformément aux dispositions de l'article L.214-165 du Code Monétaire et Financier et à l'Instruction 2011-21 de l'Autorité des Marchés Financiers, le Président du Conseil de surveillance soumet à ses membres, présents ou représentés, les points suivants :

Article 1 – Approbation du compte-rendu du Conseil de surveillance du 13 novembre 2024

Le Conseil de surveillance valide le compte-rendu du Conseil de surveillance qui s'est tenu le 13 novembre 2024.

Après délibérations, le compte-rendu susvisé est adopté par :

 26 voix favorables,

 0 voix défavorables,

 1 abstentions.

Article 2 - Vote sur un projet de communication en lien avec l'Assemblée générale mixte de Société Générale prévue le 20 mai 2025 destiné aux porteurs de parts

Après échanges et délibérations, le message de communication est adopté par :

 27 voix favorables,

 0 voix défavorables,

 0 abstentions.

Pouvoir est donné au Président d'émettre cette communication au nom du Conseil de surveillance du Fonds SOCIETE GENERALE Actionnariat (Fonds E).

Article 3 – Présentation du compte-rendu de gestion financière du Fonds SOCIETE GENERALE Actionnariat (Fonds E) par la Société de gestion Société Générale Investment Solutions (France)

Le gérant commente les documents de gestion, la performance du Fonds depuis le dernier Conseil de surveillance.

Article 4 – Adoption du rapport annuel de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 incluant les comptes annuels certifiés par le Commissaire aux comptes

Le Conseil de surveillance adopte le rapport annuel de gestion de l'exercice 2024, incluant les comptes annuels certifiés par le Commissaire aux comptes du Fonds par :

 27 voix favorables,

 0 voix défavorables,

 0 abstentions.

Article 5 – Désignation du Président et du Secrétaire du Conseil de surveillance

Mme Emmanuelle PETELLE et M. Nicholas THROUP se portent candidats à la présidence du Conseil de surveillance. A l'issue du vote, Mme PETELLE représentant les salariés porteurs de parts est élue Présidente du Conseil de surveillance.

Les représentants de l'Entreprise n'ont pas pris part au vote.

M. THROUP a obtenu 4 votes en faveur de sa candidature. Un membre du Conseil de surveillance s'est abstenu.

Mme PETELLE représentant les salariés porteurs de parts est élue Présidente du Conseil de surveillance.

Après délibérations, la Présidente du Conseil de surveillance a été élue avec :

 9 voix favorables,
 0 voix défavorables,
 0 abstentions.

M. Laurent PONTARINI représentant les représentants de l'Entreprise est élu Secrétaire du Conseil de surveillance.

Après délibérations, le Secrétaire du Conseil de surveillance a été élu avec :

 26 voix favorables,
 0 voix défavorables,
 0 abstentions.

Article 6 – Assemblée générale mixte de Société Générale prévue le 20 mai 2025 : vote du conseil de surveillance sur les projets de résolutions

Partie relevant de la compétence d'une Assemblée générale ordinaire

RESOLUTIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SENS DU VOTE
1. Approbation des comptes consolidés annuels de l'exercice 2024.	12	2	0	Pour
2. Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice 2024.	12	2	0	Pour
3. Affectation du résultat 2024 ; fixation du dividende.	9	5	0	Pour
4. Approbation du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.	14	0	0	Pour
5. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.	5	9	0	Contre
6. Approbation de la politique de rémunération du Directeur général et du Directeur général délégué, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.	0	9	5	Contre
7. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.	5	9	0	Contre
RESOLUTIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SENS DU VOTE

8. Approbation des informations relatives à la rémunération de chacun des mandataires sociaux requises par l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce.	9	5	0	Pour
9. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 à M. Lorenzo Bini Smaghi, Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce.	5	9	0	Contre
10. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 à M. Slawomir Krupa, Directeur général, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce.	0	10	4	Contre
11. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 à M. Philippe Aymerich, Directeur général délégué jusqu'au 31 octobre 2024, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce.	5	9	0	Contre
12. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 à M. Pierre Palmieri, Directeur général délégué, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce.	0	9	5	Contre
13. Avis consultatif sur la rémunération versée en 2024 aux personnes régulées visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier.	11	3	0	Pour
14. Renouvellement de M. William Connelly en qualité d'administrateur.	5	2	7	Abstention
15. Renouvellement de M. Henri Poupart-Lafarge en qualité d'administrateur.	5	2	7	Abstention
16. Nomination de M. Olivier Klein en qualité d'administrateur en remplacement du mandat de Mme Alexandra Schaapveld.	5	2	7	Abstention
17. Nomination de Mme Ingrid-Helen Arnold en qualité d'administratrice en remplacement du mandat de Mme Lubomira Rochet.	5	2	7	Abstention
18. Renouvellement de M. Sébastien WETTER en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires*.	9	2	2	Pour
19. Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'acheter des actions ordinaires de la Société dans la limite de 10 % de son capital.	6	8	0	Contre

- M. WETTER n'a pas pris part au vote de la résolution 18.

Partie relevant de la compétence d'une Assemblée générale extraordinaire

RESOLUTIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SENS DU VOTE
20. Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder avec suppression du droit préférentiel de souscription à des opérations d'augmentation de capital ou de cession d'actions réservées aux adhérents à un des plans d'épargne d'entreprise ou de groupe.	14	0	0	Pour
21. Modification des statuts pour tenir compte de l'entrée en vigueur de la loi dite « Attractivité » (n° 2024-537 du 13 juin 2024).	14	0	0	Pour
23. Pouvoirs pour les formalités.	14	0	0	Pour

Le sens du vote sur les résolutions est le résultat de l'application de la règle de majorité prévue par le règlement du Fonds E.

Article 7 – Désignation d'un mandataire suppléant pour représenter le Fonds Société Générale Actionnariat (Fonds E) à l'Assemblée générale mixte de Société Générale

La Présidente, Mme PETELLE, est mandatée par le Conseil pour représenter le Fonds SOCIETE GENERALE Actionnariat (Fonds E) à l'Assemblée du 20 mai 2025 et voter en son nom les résolutions selon les délibérations ci-dessus.

Pour pallier une éventuelle indisponibilité de la Présidente le jour de l'Assemblée générale, le Conseil de surveillance décide de procéder à la désignation d'un second mandataire.

M. Jean-Gaël POULIQUEN représentant les salariés porteurs de parts est désigné par le Conseil de surveillance pour représenter, en cas d'indisponibilité du Président, le Fonds SOCIETE GENERALE Actionnariat (Fonds E) et pour en exercer les droits de vote à l'Assemblée du 20 mai 2025.

Après délibérations, M. POULIQUEN, mandataire du Conseil de surveillance, a été désigné avec :

 24 voix favorables,
 0 voix défavorables,
 2 abstentions.

Article 8 – Informations sur les modifications des Documents d'Informations Clés du Fonds et sur le règlement du Fonds SOCIETE GENERALE Actionnariat (Fonds E)

La société de gestion Société Générale Investment Solutions (France) a procédé à l'actualisation annuelle des Documents d'Informations Clés (part C et part D) et aux modifications des Documents d'Informations Clés et du règlement en lien avec le changement de raison sociale de la Société de gestion ainsi que celles relatives aux dates de conclusion d'accords cités dans le règlement.

Le Conseil de surveillance prend acte de ces informations qui n'entraînent pas de remarque particulière.

Article 9 – Questions diverses

Question de Mme PETELLE : *Serait-il possible que la date du Conseil de surveillance du Fonds E soit plus proche de l'ouverture des votes à l'Assemblée générale ?*

Réponse : *La fixation de la date du Conseil de surveillance au cours de laquelle sont votées les résolutions de l'Assemblée générale est fonction de la date de publication au BALO de l'avis de convocation / avis de réunion et du délai d'envoi des documents nécessaires à la tenue du Conseil de surveillance.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h03.

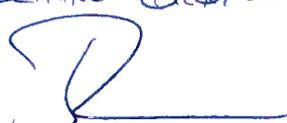
Fait à Paris La Défense, le 07 mai 2025

Un membre du Conseil⁽¹⁾
de surveillance

Laurent PONTARINI

Nom et signature

(1) Faire précéder les signatures par la mention « certifié conforme »

Certifié conforme


Le Président de séance⁽¹⁾
du Conseil de surveillance

Emmanuelle PETELLE

Nom et signature

Certifié conforme
